



L'euro pratique

Votre mémo-guide pour bien passer à l'euro

L'euro, c'est plus facile ensemble.



UNION EUROPÉENNE



Le 1^{er} janvier 2002, les pièces et les billets en euros sont mis en circulation. Le 18 février, l'euro aura remplacé définitivement le franc.

Pour chacun de nous, il s'agira d'une expérience unique, partagée au même moment par 300 millions d'Européens.

Comment bien se préparer au passage à l'euro ?
Comment se simplifier la vie et faciliter celle des autres ?

Ce guide répond, étape par étape, de façon précise aux questions que vous vous posez et vous donne des conseils pratiques.

Consultez-le et conservez-le pour vous y référer dans les semaines qui viennent. Il vous aidera à passer à l'euro. Tous ensemble, nous allons faire de ce moment historique une réussite.

Laurent Fabius
Ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie



Dès aujourd'hui

Payer en euros par chèques
et cartes de paiement

pages 4-5

À partir du 14 décembre 2001

Vous pouvez vous procurer
des sachets de pièces "premiers euros"

pages 6-7

À partir du 1^{er} janvier 2002

Mise en circulation des pièces
et des billets en euros

pages 8-9

Paiement par chèques et cartes
de paiement uniquement en euros

pages 10-11

S'il vous reste encore des francs,
comment et quand les échanger

pages 12-13

À partir du 18 février 2002

Plus aucun paiement en francs en espèces

pages 12-13

Prévenir les erreurs,
connaître les recours éventuels

page 14

Dès aujourd'hui

- Tous les comptes bancaires courants, les comptes et produits d'épargne, les emprunts, etc., sont convertis automatiquement et gratuitement par les banques.
- Vous pouvez payer en euros soit avec votre chéquier en euros, soit avec votre carte de paiement habituelle.



4

Comment vous familiariser dès maintenant avec l'euro ?

- Soyez attentif au double affichage des prix euros/francs.



" Pour vous aider, faites une liste des prix en euros des produits que vous achetez souvent. "

Une baguette de pain*
4,20 F = 0,64 €



Un magazine*
20 F = 3,05 €



Un disque compact*
130 F = 19,82 €



* ces prix ont une valeur indicative



- Payez vos achats en euros le plus souvent possible et notamment là où est affiché le logo **euros bienvenus** :
- soit avec votre **chéquier en euros**,
- soit avec votre **carte de paiement habituelle** en vérifiant sur l'appareil de paiement que le montant est bien indiqué en euros.

5

À partir du 14 décembre 2001

- Les "premiers euros" sont disponibles aux guichets des banques, de La Poste et chez certains buralistes. Pour 100 F (ou 15,24 €), vous pouvez vous procurer un sachet de 40 pièces d'une valeur totale de 15,25 €.



- Il y a 8 pièces de couleur et de taille différentes :
1, 2, 5 centimes d'euro en cuivre rouge,
10, 20 et 50 centimes d'euro en alliage de couleur jaune,
1 et 2 euros bimétalliques et bicolores.

- Chaque pièce en euros comporte une face commune aux 12 pays de la zone euro et une face nationale. Toutes sont acceptées dans ces 12 pays.

Exemple :

Une pièce d'un euro avec une face nationale espagnole est parfaitement valable en France.

- Les centimes d'euro ont beaucoup plus de valeur que les centimes de franc :

Exemple :

1 centime d'euro = 7 centimes de franc
5 centimes d'euro = 33 centimes de franc
50 centimes d'euro = 3 francs et 28 centimes

Comment préparer l'arrivée de l'euro dans votre porte-monnaie ?



- Dès le 14 décembre 2001, procurez-vous un sachet de "premiers euros" pour vous familiariser avec ces nouvelles pièces quelques jours avant le 1^{er} janvier 2002, date officielle de leur mise en circulation.

- Les derniers jours de l'année, retirez uniquement les francs nécessaires à vos dépenses courantes, aux distributeurs automatiques de billets ainsi qu'aux guichets des banques et de La Poste.



Ainsi dès le début du mois de janvier 2002, vos derniers francs étant dépensés, c'est en euros que vous réglerez tous vos achats.



"Moins vous aurez de francs dans votre porte-monnaie au début de l'année, plus ce sera facile de passer à l'euro."

À partir du 1^{er} janvier 2002

Pièces et billets

- Les pièces et les billets en euros sont officiellement mis en circulation dans les 12 pays de la zone euro.



- Il y a 7 billets de couleurs différentes : 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros. Plus la valeur du billet est importante, plus ses dimensions sont grandes.
- Les billets en euros sont absolument identiques recto-verso dans les 12 pays de la zone euro. Tous sont acceptés dans ces 12 pays.

- Aux distributeurs automatiques de billets, vous pouvez retirer des billets de 10 €, 20 € et 50 €.
- Les banques et La Poste ne délivrent plus que des pièces et des billets en euros.
- Vous pouvez régler tous vos achats en euros chez les commerçants qui vous rendront la monnaie en euros, dans toute la mesure du possible.

Pour vous simplifier la vie et faciliter le travail des commerçants, passez dès que possible à l'euro.

- Ecoulez rapidement vos derniers francs pour les dépenses courantes.



- Les premiers jours de janvier, dès que vous le pouvez, faites l'appoint, pour limiter le rendu de monnaie.
- Vous pouvez utiliser votre sachet de pièces "premiers euros" pour régler vos achats.
- Évitez de régler vos dépenses de faible montant avec de grosses coupures.
- Échangez vos billets en francs, s'il vous en reste, auprès des banques et des bureaux de poste (voir pages 12 et 13).



" N'avoir que des euros dans votre porte-monnaie, c'est vous simplifier la vie et faciliter le travail des commerçants."

À partir du 1^{er} janvier 2002

Chèques et cartes de paiement

- Plus aucun paiement en francs par chèque n'est possible : vous payez donc avec des chèques en euros.
- Plus aucun paiement en francs par carte n'est possible : avec votre carte habituelle, vous payez donc en euros sur des appareils de paiement par carte adaptés à l'euro.



10



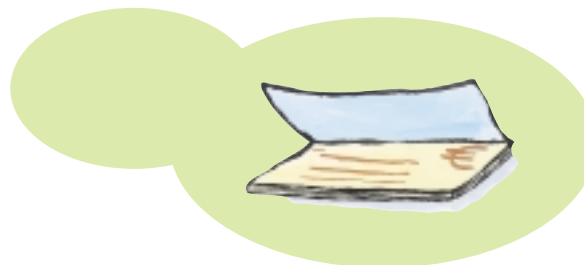
Ce que vous devez savoir à propos des chèques en francs

- S'il vous reste des chèques inutilisés en francs, détruisez-les.
- Refusez les chèques libellés en francs à partir du 1^{er} janvier 2002 et n'en émettez pas : ils ne seront pas encaissés par les banques.
- Déposez à votre banque les chèques libellés en francs émis jusqu'au 31 décembre 2001 : ils ont une validité d'un an et huit jours.

Ce que vous devez savoir à propos des chèques en euros

- N'utilisez que votre chéquier en euros. Pour libeller la somme en toutes lettres :
 - au pluriel, on écrit "euros" sans majuscule ;
 - pour les centimes, écrire "centimes", ou "cents" (appellation communautaire) ou utilisez l'abréviation "cts".

Exemple : quinze euros et soixante centimes.



Ce que vous devez savoir à propos des cartes de paiement

- Utilisez votre carte de paiement habituelle : toujours valide après le 1^{er} janvier 2002, c'est elle qui vous permet de régler vos achats en euros, avec le même code confidentiel.

11

À partir du 1^{er} janvier 2002

S'il vous reste encore des francs, comment et quand les échanger ?

- **Jusqu'au 30 juin 2002**, vous pouvez échanger vos francs gratuitement auprès de votre banque ou de votre bureau de poste, ainsi que dans les succursales de la Banque de France*.



- **Après le 30 juin 2002**, vous pouvez échanger gratuitement les pièces en francs pendant 3 ans (jusqu'au 17 février 2005) et les billets pendant 10 ans (jusqu'au 17 février 2012) auprès de la Banque de France* et du Trésor Public.

*et de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer pour les DOM, Mayotte et St Pierre et Miquelon

- L'échange doit être fait auprès des établissements bancaires et des bureaux de poste. Eux seuls sont habilités à échanger vos francs en euros. **Refusez toute proposition d'échange qui vous serait faite par des démarcheurs à domicile ou dans la rue.**



"Si vous devez échanger des sommes importantes, contactez au préalable votre conseiller bancaire. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec lui."

- Par mesure de sécurité, les billets en francs restitués pourront être perforés par les banques. N'acceptez donc pas de billets perforés, ils n'ont aucune valeur.



À partir du 18 février 2002

- Le franc n'est plus en circulation.

- Plus aucun paiement en francs par pièces et billets n'est possible.

Comment prévenir les erreurs? Quels sont les recours?

- Les services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie veillent au respect des règles de conversion, notamment dans la pratique du double affichage, et surveillent l'évolution des prix.
- Vous avez aussi un rôle à jouer. Soyez vigilants, comparez les prix.
- En cas de litige, il existe dans chaque département des observatoires de l'euro auxquels participent les associations de consommateurs et les représentants des commerçants et des artisans. Vous pouvez les contacter pour tout problème lié aux paiements en euros. Pour en connaître la liste, appelez le

APPEL GRATUIT

 **N° Vert 0 800 01 2002**

ou consultez le site
www.euro.gouv.fr

EURO CONVERSION



Pour passer du franc à l'euro :
divisez par 6,55957

Taux de conversion officiel
1 euro
= 6,55957 francs

- si le 3^e chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centime inférieur.
- s'il est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur.

Exemple :

100 F divisé par 6,55957 = 15,2449 soit 15,24 €

EURO MEMO

Les pièces en euros

	0,01 €	0,07 F
	0,02 €	0,13 F
	0,05 €	0,33 F
	0,10 €	0,66 F
	0,20 €	1,31 F
	0,50 €	3,28 F
	1 €	6,56 F
	2 €	13,12 F

Les billets en euros

	5 €	32,80 F
	10 €	65,60 F
	20 €	131,19 F
	50 €	327,98 F
	100 €	655,96 F
	200 €	1 311,91 F
	500 €	3 279,79 F





L'euro et nous

Nous allons tous passer à l'euro. Cela demande à chacun un effort d'adaptation et, pour certains d'entre nous, un surcroît de travail. C'est pourquoi, les premiers jours de janvier, faisons tous preuve d'un peu de patience et de compréhension : c'est cela aussi, nous simplifier la vie !

Pour toutes vos questions sur l'euro,
interrogez nos conseillers au

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 800 01 2002

Ils sont là pour vous aider et répondre à vos questions.
L'appel est gratuit.

Vous pouvez également consulter :

Internet
www.euro.gouv.fr
(prix d'une communication téléphonique)

Minitel
3615 euro2002
0,019 € TTC/connexion (0,12 F TTC)
0,057 € TTC/minute (0,37 F TTC)

Novembre 2001
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
Direction des relations avec les publics et de la communication